



Administration des Douanes
et Impôts Indirects



إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
+ . C O O : X : O † I † Λ ε U . I ε I Λ
ε O X . > I ε O : O O ε Λ I

**DEMANDE DE MISE A LA CONSOMMATION
D'UN VEHICULE AUTOMOBILE AVEC BENEFICE
DE L'ABATTEMENT DE 90 %**

- Nom :
- Prénom :
- CNI: délivrée le
- Tire de séjour n°..... délivrée envalide jusqu'au.....
- Adresse au Maroc :
-
- Adresse à l'étranger :
-
- Caractéristiques du véhicule :**
- Marque :
- Type : Genre
- Immatriculé en :sous n°:
- Date de mise en circulation :
- Date d'entrée au Maroc :

Pièces à produire :

- 1 - Justificatif d'un séjour à l'étranger d'au moins dix (10) ans, délivré par le Consulat du Maroc du ressort ;
- 2 - Copie de la carte de résidence, permis de séjour ou du passeport étranger, en cours de validité, avec adresse à l'étranger ;
- 3 - Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité ;
- 4 - Certificat d'identification du véhicule établi en double exemplaires par le centre d'immatriculation du lieu de résidence au Maroc;
- 5 - Copie de la déclaration d'admission temporaire souscrite pour l'importation du véhicule ;
- 6 - Copie de la carte grise, établie au nom du propriétaire bénéficiaire ;
- 7 - Facture d'achat pour les véhicules ayant moins de trois (03) mois d'âge.

Ai pris connaissance que l'avantage de l'abattement sollicité est limité à un seul véhicule dans la vie.

Signature du bénéficiaire

**Consulat Général du Royaume
du Maroc à.....**

**ATTESTATION DE SÉJOUR A L'ÉTRANGER POUR LE DÉDOUANEMENT D'UN VÉHICULE DE TOURISME
AVEC BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT DE 90%**

(Article 7 de la loi de finances pour l'année 2016)

Le Consul du Maroc à certifie par la présente que :

- Mr/Mme :
- Né (e) :
- Fils/fille de (père):
- Et de (mère) :
- Titulaire de la CNI ou du passeport marocain, n° :..... délivré(e) le
à.....
- Demeurant à :
-

Est Marocain Résidant à l'Etranger et a cumulé un séjour en dehors du Maroc de plus de dix (10) ans.

En conséquence, Mr/Mme..... , remplit la condition de séjour pour le dédouanement d'un véhicule personnel avec l'abattement de 90% prévu à l'article 7 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2016.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé(e), sur sa demande, pour le bénéfice, auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, de l'avantage pour lequel elle a été établie.

Consulat du Maroc à

Nom et Prénom et Qualité du Signataire